

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 9 septembre 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Normand Latreille

Le maire, monsieur Daniel Bourdon, et la mairesse suppléante, madame Émilie Tessier, étant absents, le Conseil choisit un de ses membres pour présider. Les membres proposent monsieur Normand Latreille comme président de la séance.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

24-09-570

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'article 321 de la *Loi sur les cités et villes* à l'effet que la majorité des membres du Conseil constitue un quorum;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville est composé de 6 membres;

CONSIDÉRANT que 3 membres ont avisé le Service du greffe et des affaires juridiques de leur absence;

CONSIDÉRANT que le maire est réputé l'un des membres du Conseil pour former le quorum, mais que celui-ci a également avisé le Service du greffe et des affaires juridiques de son absence;

EN CONSÉQUENCE, d'ajourner la présente séance au 16 septembre 2024 à 14 h 30.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Suzanne Parisé, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Normand Latreille, président

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire